

# FRANCE



## Assistants de langue en France

## Fiche-pays 2023-2024

### IMPORTANT :

Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

**Les candidats seront informés de toute modification du programme pour des raisons liées à la Covid-19.** Pour connaître les dernières consignes officielles, veuillez consulter le site du ministère des Affaires étrangères de votre pays.

**Les informations ci-dessous sont données à titre indicatif et peuvent être soumises à des modifications.**

<b>Nombre de postes offerts</b>	À titre indicatif, environ <b>4 500</b> postes sont proposés chaque année <b>toutes langues confondues</b> .
<b>Critères d'éligibilité</b>	En complément <b>des critères généraux d'éligibilité énoncés sur le site de France Éducation international</b> , s'appliquent également de possibles critères selon votre pays de candidature.
<b>Villes ou régions d'affectation</b>	<b>Voir carte</b> Les vœux formulés dans le dossier de candidature seront satisfaits dans la limite des postes disponibles.
<b>Établissements</b>	<b>Écoles primaires, collèges et lycées.</b>
<b>Calendrier</b>	<b>Publication des résultats</b> Selon le calendrier de votre pays et au plus tard en <b>juillet 2023</b> .  <b>Contrat</b> <b>7 mois</b> : du 1 <sup>er</sup> octobre 2023 au 30 avril 2024 <b>(6 mois pour les assistants allemands : du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 31 mars 2024)</b>
<b>Temps de travail et de congés</b>	<b>De 12 heures par semaine.</b> Congés selon le calendrier scolaire local.
<b>Rémunération et aides</b>	<b>Rémunération mensuelle</b> France métropolitaine ~800€ net La Réunion ~1200€ net Guadeloupe, Guyane et Martinique ~1100€ net Nouvelle-Calédonie ~1500€ net  <b>Installation</b> Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant.
<b>Statut de l'assistant</b>	L'assistant a le statut d'agent non-titulaire de l'État.



<b>Couverture sociale</b>	<p>L'assurance en cas d'accident ou de maladie est gérée par la Sécurité sociale. En tant qu'assistant de langue, vous serez inscrit auprès de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Paris, quelle que soit votre académie d'affectation (sauf Nouvelle-Calédonie). L'inscription à la CPAM est obligatoire même si vous bénéficiez déjà d'une assurance dans votre pays d'origine.</p> <p>Il est recommandé de faire une demande de carte européenne d'assurance maladie (CEAM) et/ou de souscrire une assurance responsabilité civile et une assurance prévoyant le rapatriement en cas de besoin.</p>
<b>Liens utiles</b>	<p>France Éducation international : <a href="https://www.france-education-international.fr/">https://www.france-education-international.fr/</a></p> <p>Guide de l'assistant de langue en France : <a href="https://www.france-education-international.fr/.../le-guide-de-lassistant/">https://www.france-education-international.fr/.../le-guide-de-lassistant/</a></p>



### Carte

**Instructions :** vous avez la possibilité d'indiquer votre préférence pour 3 académies, 1 seule par groupe.

Exemple :

Choix 1 : Nancy-Metz

Choix 2 : indifférent

Choix 3 : Indifférent

- En l'absence de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».
- Cliquez sur les régions de la carte ci-dessous pour plus d'informations sur chaque académie.

Groupe A	Groupe B	Groupe C
Amiens Créteil Lille Martinique Nancy-Metz Normandie (périmètres Caen et Rouen) Reims Versailles	Besançon Clermont-Ferrand Dijon Guyane Limoges Lyon Nantes Poitiers Orléans-Tours Strasbourg	Aix-Marseille Bordeaux Corse Grenoble Guadeloupe La Réunion Mayotte Montpellier Nice Paris Rennes Toulouse

